

sociétés qui réussiront sont celles qui ont une présence active dans le marché et obtiennent des bons résultats d'une façon constante en raison de la performance de leurs produits, de prix compétitifs et d'un bon service.

Qu'ils soient locaux ou étrangers, tous les fournisseurs de matériel ou de services à un organisme du gouvernement mexicain doivent être enregistrés auprès du Secrétariat des programmes et du budget (SPP) et du ministère des Achats de l'organisme lui-même. Tous les achats d'un montant supérieur à un minimum stipulé doivent se faire par appel d'offres.

A la suite de l'accession du Mexique au GATT, le gouvernement mexicain a ouvert progressivement l'économie aux fournisseurs étrangers. Les droits de douane à l'importation ont été abaissés d'un maximum de 100 % en 1983 à 20 % depuis décembre 1988. Le système officiel des prix à l'importation a été totalement éliminé et des licences d'importation sont nécessaires sur seulement 325 positions du tarif douanier sur un total de 11 950 figurant dans la Loi sur le tarif douanier mexicain, dont aucun ne correspond à cette industrie. Le Mexique a adopté le système harmonisé de nomenclature douanière le 1er juillet 1988.

Les conditions d'importation en ce qui concerne les systèmes et le matériel de formation et d'enseignement se sont beaucoup améliorées à la suite de cette libéralisation du commerce. Les